

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES
CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE**

**MALZEVILLE – Site Elis – Renouvellement urbain - M
P09RD40H055**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation de la commune de Malzéville pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la requalification du site Elis afin de mener son projet de renouvellement urbain,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement de prestations de maîtrise d'œuvre pour le désamiantage et la déconstruction des bâtiments et structures et pour la gestion des pollutions connues sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 80 000 € TTC pris en charge à 80 % par l'EPFL et 20 % par la commune de Malzéville.

- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la commune de Malzéville la convention de maîtrise d'œuvre annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

VU ET APPROUVE
LE 31 OCT 2017
Le Préfet de Région,



Jean-Luc MARX

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER